

LA RECOLTE 1950

La récolte des céréales s'achève. Nos agriculteurs en ont livré tout ou partie. Mais en fait le gros du travail est terminé. S'il est trop tôt pour faire un bilan, il n'est pas trop tard pour faire des constatations.

Cette récolte impatientement attendue, peut-être plus impatientement que d'autres années — les conditions climatiques faisant craindre la pire dans certaines régions — est désormais à l'abri des éléments naturels. Que n'est-elle à l'abri des hommes !... C'est maintenant qu'il faut la défendre. N'a-t-on pas dit que l'agriculteur est un gros travailleur, mais un médiocre commerçant ? 1950 ne démontrera pas, pour la plupart d'entre eux, qu'ils ont beaucoup évolué.

Cette récolte, « notre récolte », est non moins impatientement attendue par une foule de gens qui, pour la plupart, en retirent un salaire normal, mais aussi par d'autres, et ces autres ont les dents longues.

A tout seigneur tout honneur. Monsieur Qui-d-Droit, absorbé par des questions autrement plus sérieuses quant à lui n'a pas daigné s'occuper encore de la fixation des prix.

Comme les années précédentes, les producteurs n'ont plus leur blé, ils l'ont warranté ou en instance de warrantage, et ils seraient bien empêchés de prendre leurs dispositions pour la prochaine campagne. Pour multiplier, il faut un multiplicateur encore absent, ce qui — La Palisse n'aurait pu nous contredire — interdit d'aligner un total.

Des grèves de toutes sortes se sont déclenchées, paralysant les expéditions. Conséquences pour l'agriculteur : manque de moyens financiers à une époque où cela est grave, car c'est le moment des échéances. Frais généraux augmentés; les sacs étant restés longtemps sur batterie, souvent en plein champs, d'où frais de gar-

diennage accrus; perte de grains par sacs déchirés; perte de poids par dessiccation, etc...

Certains commerçants peu scrupuleux (il y en a) en ont profité, arguant des difficultés de mise en magasin pour ne pas verser les avances correspondantes aux quantités livrées. Nous connaissons des agriculteurs ayant livré la presque totalité de leur récolte qui n'ont pu, à ce jour, assurer leurs échéances à la Caisse Régionale, obligés par là-même de continuer le paiement des intérêts. Spéculant sur les soi-disant difficultés d'approvisionnement en sacs neufs, toutes les maisons de sacherie, de la plus sérieuse (autrefois) jusqu'au dernier des margoulin's installé loueur de sacs, en ont largement profité pour nous approvisionner en sacs pourris, cuits ou vaqueusement réparés. Voir sacs premier choix 1950 (!) au prix fort, avariés à la charge à la reddition.

La récolte de 1950 n'est pas terminée mais les augmentations commencent, nous devrions en logique dire qu'elles continuent. Les supers, à 545 fr. le quintal en avril, sont à 625 le 1^{er} août. Soyons persuadés que le reste suivra.

Il est trop tôt, disions-nous en débutant, pour dresser un bilan. Il n'est pas trop tôt de prévoir cependant, et les conjonctures présentes nous le font craindre, que la récolte 1950 sera une récolte de dé-sillusions.

C'est sans acrimonie que nous concluons. Les principaux responsables, vous les connaissez ? Il s'agit de vous-mêmes. Isolés, dispersés, vous êtes battus d'avance. Traditionnalistes à l'excès, excluant les formes modernes de défense que représentent le syndicalisme et la coopération, vous dédaignez de vous mettre à la page, tout cela n'est que trop prouvé. Il ne vous reste donc qu'à payer.

T. A.

LA TUNISIE AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens

(Union de Tunisie de la C. G. A.)

Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Téléphone : 76.45

Abonnement : 300 fr. par an — Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » — Tunis R. P. 10.306

Les Caves Coopératives au service de la viticulture

I. — Importance des caves coopératives

Les caves coopératives sont au nombre de 935, réparties sur tout le territoire viticole métropolitain. Si leur développement s'est particulièrement manifesté dans les régions de monoculture, il n'a pas tardé à s'étendre à tous les départements viticoles.

Elles groupent surtout des petits et moyens producteurs. Or, le vignoble est très morcelé : la petite propriété de 1 à 2 hectares est la règle générale.

Seule la coopération peut permettre à ces petits et moyens viticulteurs de s'adapter à l'évolution économique actuelle et de poursuivre l'exploitation de leur vignoble.

Ils ont pu constater les services que la coopération peut rendre dans tous les domaines viticoles quelle que soit la nature de la production. Cela explique les demandes d'adhésion qui sont sans cesse enregistrées par les coopératives existantes; elles sont amenées, pour les accepter, à procéder à des travaux d'agrandissement; et le ferme désir des viticulteurs de créer des coopératives nouvelles dans les centres qui en sont dépourvus.

Les coopératives de vinification, conservation et vente existent dans toutes les régions viticoles. Ce sont dans les régions de monoculture méditerranéenne qu'elles connaissent depuis longtemps un essor tout particulier.

Sans tarder, les viticulteurs de toutes les autres régions viticoles ont senti le besoin d'avoir recours aux services de la coopération.

La production de vins de pays, avec la remise en état du vignoble, ne tardera pas à atteindre son niveau d'avant la guerre, qui était supérieur aux besoins de la consommation intérieure. Il appartient d'ores et déjà de rechercher l'écoulement des excédents à l'étranger. La réalisation de ce vœu ne peut être obtenue que par l'obtention d'une amélioration générale de la qualité et d'un prix abordable pour le consommateur, rémunérateur pour le producteur. Les caves coopératives jouent un rôle certain dans ces deux domaines.

La production des vins délimités de qualité supérieure provenant de vignobles situés en coteaux, souvent arides et obtenus avec de faibles rendements, disparaîtrait dans son ensemble, si l'évolution coopérative n'avait apporté son concours précieux, tant par son rôle économique que par son rôle technique de collaboration de la politique de recherche de la qualité qui lui est appliquée.

Enfin, il nous appartient de souligner le développement des caves coopératives dans les régions des grands vins : la Gironde, la Dordogne, la Bourgogne, la vallée du Rhône, la vallée de la Loire, le Roussillon, la Champagne, etc., assisté, à un essor très marqué des caves coopératives.

Les coopératives permettent de valoriser les vins de ces régions, produits par les petits et moyens viticulteurs, avec une vinification et conservation rationnelles, et un vieillissement approprié; elles assurent à la clientèle des quantités importantes de types de vin de qualité régulière et constante pour une même appellation, tout en veillant au respect des traditions et des usages.

Ce rôle ne serait possible, sans les coopératives, qu'aux exploitations importantes et au négoce, tout en évitant certaines charges qui leur incombent (frais de groupage, de logement, etc.).

Elles permettent de ce fait, d'obtenir des prix correspondant à l'importance présente pour le consommateur et rémunérateurs pour le producteur.

II. — Leur rôle dans la réduction des prix de revient du vin

Ce résultat est obtenu d'abord par la disparition du marché des vins mal logés ou mal vinifiés qui pèsent lourdement sur la rentabilité d'une exploitation. Il est possible de constater que 20% environ de la production totale en vins des petits vi-

culteurs se trouvent ainsi revalorisés par la coopération.

Celle-ci permet aux viticulteurs l'acquisition d'un matériel vinicole perfectionné, dont l'achat et l'entretien par chacun d'eux serait une charge si lourde qu'elle ne serait accessible qu'à des exploitations importantes.

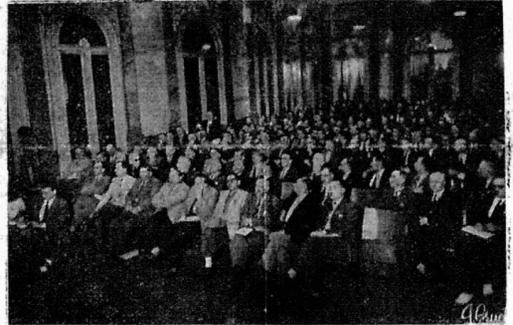
Ce matériel assure l'obtention d'un meilleur rendement et d'une qualité certaine. La coopération facilite, par ce fait, l'économie nationale par un équipement économique et approprié de la production viticole française.

Par la vinification et la conservation en commun, les frais généraux sont encore réduits.

Les coopératives ne jouent pas un rôle de stockage; elles effectuent toutes des ventes échelonnées en cours de campagne dans l'intérêt du producteur et du consommateur. Cette pratique permet la mise sur le marché de quantités régulières de vins en assurant la stabilité. La coopérative facilite la conservation rationnelle du produit par des soins appropriés. Certains vins fins et vins délimités de qualité supérieure nécessitent l'acquisition de matériel approprié pour acquies les qualités intrinsèques qui les font apprécier du consommateur. Le petit viticulteur ne peut de lui-même, faute de moyens financiers, ou de possibilités de logement, procéder à ce vieillissement et en laisser le soin au négoce. En pouvant le faire lui-même, par l'intermédiaire de la coopérative, le viticulteur obtient ainsi une plus-value qui lui permet de mieux supporter les frais de son exploitation

(lire la suite en deuxième page)

DEUX ASPECTS DU CONGRES DE L'A.G.P.B. A ANGERS



La salle de conférences pendant la séance inaugurale. — On reconnaît, au premier rang, notre ami ESTIVALS, de Constantine (quatrième à gauche en partant du fauteuil vide).



Les Congressistes visitent un champ d'expérimentation de densité des blés

Ce champ d'expérimentation a été découpé en parcelles où l'on a semé alternativement à raison de 150, 160, 180, 200 kgs de blé à l'hectare. Il s'agit du blé « Yveline », sur sol argilo-calcaire, rotation blé-betterave-blé. Les semences ont été effectuées vers le 22 octobre; de votre côté, vous importerez de vos contacts avec nous, le souvenir d'une collaboration cordiale.

Le prix du blé dans la Métropole

Au cours de la séance du 31 juillet, à l'Assemblée Nationale, M. Pélain, ministre de l'Agriculture, a fait savoir que le prix du blé ne serait fixé que dans quelques jours.

LE DECRET DU 30 AVRIL EST ABROGE

A la suite de la campagne énergique menée par l'Association Générale des Producteurs de Blé, dans le cadre de la C.G.A. et appuyée par l'ensemble des autres organismes agricoles, le décret du 30 avril 1950, portant modification du calcul du rendement a été abrogé à l'unanimité par l'Assemblée Nationale au cours de sa séance du 27 juillet.

Au Comité Consultatif de la Viticulture

De la réunion qui s'est tenue le 24 juillet au Ministère de l'Agriculture, à Tunis, nous retiendrons surtout l'autorisation d'exportation d'une nouvelle tranche de 100.000 hectolitres sur la récolte 1949.

L'ensemble des viticulteurs conviendra avec nous cette mesure attendue par tous arrive encore un peu trop tard et qu'elle aurait pu amener des résultats intéressants si elle avait été prise à temps.

En ce qui concerne la récolte 1950 estimée dès à présent à 1 million d'hectolitres, le Comité a décidé d'accorder une tranche de 400.000 hectolitres.

D'ores et déjà les événements internationaux ont de sensibles répercussions économiques

L'interdépendance que l'on constate entre les différents marchés mondiaux, comme entre les pays, les continents, ou entre les événements politiques et économiques ne fait que s'affirmer tous les jours, apportant ainsi la preuve, administrative une fois de plus, qu'il n'y a plus de problèmes strictement nationaux.

Il a déjà été signalé que le déclenchement des hostilités en Corée s'était traduit par des mouvements de hausse sur les marchés de matières premières. L'évolution assez rapide de la situation internationale vient développer encore le champ des incidents prévisibles. On nous permettra de ne pas les passer sous silence.

Les conséquences les plus récentes du conflit sont constituées par les décisions américaines relatives à une mobilisation économique du pays, décisions qui revêtent une certaine importance, non seulement pour les Etats-Unis, mais encore pour l'économie mondiale dans son ensemble.

Aux U.S.A. tout d'abord, le secrétaire à l'Agriculture a décidé que les embavements de 1951 ne subiraient pas les réductions primitives envisagées et qu'ils seraient maintenus aux environs de 29 millions d'ha., chiffre de la présente campagne.

Cette mesure vient s'inscrire dans le cadre de la politique générale de mobilisation économique projetée par le président Truman, et qui vise à accroître les disponibilités en matières premières en utilisant au maximum le potentiel de production existant.

On se trouve d'ailleurs ainsi devant une situation paradoxale sur le plan agricole. D'une part, des stocks considérables de matières alimentaires existent aux Etats-Unis, accumulés en vue de soutenir le prix. La Commodity Credit Corporation détient environ 150 millions de livres de beurre, 375 millions de livres de lait en poudre, 75 millions de livres de fromage; les approvisionnements en maïs sont également considérables. Or, ces stocks, aux dires de M. Brannan, ne peuvent être « écoulés rationnellement » en ce moment. (On peut se demander pour quelles raisons?)

Aussi assiste-t-on dans le même temps, et la Tunisie n'échappe pas à la règle, à une hausse des produits alimentaires. Celle-ci serait due d'ailleurs essentiellement au stockage individuel devant la crainte de l'inflation, ce qui ne manque pas d'être curieux.

Sur un plan général, on s'attend à ce que la mobilisation industrielle américaine entraîne une modification sensible des modalités d'application

du Plan Marshall, et en particulier: une réduction des crédits alloués aux différents pays de l'E.C.A., et, par contre, un développement des exportations de ces pays vers les Etats-Unis, amenant ainsi, par la force des choses, une diminution du déficit dollar dont souffre l'Europe.

Et il est fort possible aussi, que les U.S.A., en raison de l'accroissement de leurs besoins intérieurs, soient amenés à restreindre leurs envois de produits pétroliers, de métaux non-ferreux, de biens d'équipement, etc... A cet égard, la France serait plus touchée que d'autres pays européens bénéficiaires du Plan Marshall, estime les milieux internationaux.

On voit que l'orientation nouvelle de l'économie américaine telle qu'elle résulte des événements internationaux, peut avoir des incidences multiples sur celle des pays d'Europe. Et il conviendra de suivre cours des semaines qui viennent.

(Ag. P.)

L'HONNETETE EN MATIERE D'EXPORTATION

Dans son dernier éditorial, « La Tunisie Agricole » rappelle quelques principes qu'il convient de suivre au plus près dans la lutte désormais ouverte pour la conquête des marchés extérieurs. Principes sur lesquels il faudrait revenir plus longuement et dont chacun pourrait, à lui seul, faire l'objet d'une étude approfondie.

Pour aujourd'hui, nous voudrions simplement insister sur un principe essentiel, dont il n'a pas été question, d'ailleurs, dans l'éditorial précité, sans doute parce que si, sans lui, toute conquête de marché ne s'avère pas absolument impossible, du moins toute conservation et toute extension de marché est vouée au plus total insuccès. Il s'agit de l'honnêteté de cette vertu jadis bannie et qui malheureusement tend de plus en plus à devenir anachronique.

C'est ainsi que les acheteurs allemands, après ceux de Marseille et de Paris, se sont plaints à plusieurs reprises de trouver des capacités relativement nombreuses de fruits ou légumes nord-africains dont la présentation dénote une malhonnêteté flagrante. Sous un premier rang de qua-

Situation générale des récoltes en Tunisie

Pour l'ensemble des régions réelles, la récolte a été moyenne à bonne. Moyenne, même, juste payante dans l'extrême nord, bonne ailleurs. Les blés tendres « Florence » ont été beaucoup, même sur les terres très bien préparées ils ont donné un rendement très moyen, mais ils sont surtout très échaudés et d'un grain de mauvaise qualité. On voit de nombreux P.S. atteignant à peine 75 à 76 kilos, des « W » faisant péniblement 100 - 120, souvent moins. Les blés « boulangers » sont de meilleure tenue, et les « A.P. 63 », « Mahon », « Barrota », ont souvent donné des rendements fort intéressants en terres de coteaux.

Les blés durs se présentent très beaux, en qualité comme en rendement. Dans beaucoup d'exploitations, judicieusement associées aux blés « boulangers » et aux « florences » suivant la vocation des terres, ils ont permis de relever des moyennes chancelantes. Les orges s'affaiblissent en général, très intéressantes en quantité et en qualité.

Pour les légumineuses, bons rendements, mais à des prix non payants, les « vesces » mises à part.

Un main-d'œuvre s'est révélée suffisante, mais d'un rendement plus que médiocre.

Il convient enfin de signaler les grosses difficultés de transports dues aux grèves, d'abord, mais aussi aux abus de certains commerçants. L'ONIC, inspiré en ne dérivant l'année prochaine, des autorisations de commerce de céréales qu'après examen de certaines comptabilités qui déclareront les abus commis. Pour notre part nous sommes tout disposés à collaborer avec l'ONIC.

Pour finir, constatons que la sacherie, désastreuse, est un abus réellement inadmissible.

lité parfaite, se trouve, en effet, un ou plusieurs sacs de qualité nettement inférieure.

Un récent bulletin de l'OTUS faisait état de plaintes analogues en ce qui concerne certains envois de dattes. Comment s'étonner, après cela, de voir des marchés se fermer brutalement aux produits nord-africains?

Je dis bien nord-africains, car il ne s'agit pas de constatations défavorables aux seuls envois tunisiens.

L'OTUS a été créé pour apporter aux exportateurs tunisiens la garantie officielle de la marque « Tunisia ». Et pour cela, il dispose du droit et des moyens de contrôle absolu. Nous savons que ses dirigeants sont décidés à agir impitoyablement contre les exportateurs malhonnêtes, mais il faut reconnaître qu'il leur est difficile de visiter la totalité des envois, et qu'ils ne peuvent opérer que par sondages plus ou moins étendus.

Aussi, estimons-nous, qu'il est du devoir de tous les producteurs d'assurer par eux-mêmes un contrôle des plus sévères dans toute la mesure de leur capacité. Contrôle sur la propriété d'abord, de façon à ne laisser partir que des fruits ou légumes de qualité irréprochable, contrôle ensuite sur les opérations de conditionnement, car s'il existe des conditions ou-dessus de tout soupçon, il ne est malheureusement d'autres qui se s'embarassent pas de vins natures, et pour lesquels il n'est d'appréciable que le bénéfice substantiel et immédiat, quelle qu'en soit la source.

On a déjà, ici et là, trop tendance à se méfier des exportateurs nord-africains, et si nous ne nous astreignons pas à nous montrer intraitables sur le chapitre de l'honnêteté, les marchés extérieurs nous seront bientôt définitivement fermés.

Que l'on se souvienne de l'exemple du marché allemand, que nous étions pourtant en mesure de fournir amplement.

Les sanctions?... c'est aux producteurs, que la malhonnêteté de certains aura ruinés, que nous lionssons le soin de les trouver.

René GOUPEL

La Production Fruitière mondiale

Les fruits tiennent une place croissante dans l'alimentation humaine. La production mondiale de fruits s'est accrue surtout au cours des 20 dernières années. L'accroissement a été en moyenne de 35% par exemple pour les Etats-Unis et de 17% pour la France. Les principales productions fruitières dans le monde sont les suivantes: agrumes 15 M. de t. (dont plus de 9 d'oranges); pommes: 12 M. de t.; bananes: 5 M. de t.; melons: 2,6 M. de t. (en analogues); raisins de table: 2,5 M. t.; pêches: 2 M. de t.; ananas et fruits exotiques divers: 2 M. de t.; poires: 1,5 M. de t.; prunes: 1,5 M. de t.; châtaignes: 1 M. de t.; figues: 1 M. de t.; dattes: 1 M. de t.; amandes: 2,5 M. de t.;abricots, petits fruits rouges, noix, etc., au total: 49,1 millions de t., soit environ 50 millions de tonnes.

Pour la Tunisie, notamment, la production fruitière est la suivante: Agrumes, 32.800 tonnes; abricots, 1.500 t.; dattes, 37.000 t.; prunes, 1.200 t.; amandes, 3.000 t.; pommes, 3.000 t.; figues, 14.500 t.; grenades, 9.000 t.; coings, 1.200 t.; poires, 1.000 t.; pêches, 2.500 t.

Quelques chiffres...

	1 ^{er} juillet 1949	1 ^{er} juillet 1950
CARBURANTS (le litre vrac Tunis)		
Essence	23	26
Pétrole	18	19,60
Gasoil	19	20,10
TRACTEURS ET MATERIEL (l'unité départ Tunis)		
— à chenilles 40-45 CV.....	1.750.000	2.400.000
— à roues 25-30 CV.....	650.000	890.000
— moissonneuse-batteuse autotractée.....	1.650.000	2.122.800
— charrette brabant à traction animale n° 38	24.400	29.568
— n° 36	19.924	25.013
— Pièce détachée américaine prise au harnais: joint de culasse Farmall-D.....	297	526
ENGRAIS ET TRAITEMENTS		
— Superphosphate 16% (les 100 kg. vrac wagon)	573*	628
— Sulfate de potasse (les 100 kg. logé sac perdu)	2.813	3.019
— Cuprocar (le kg. logé sac perdu).....	69,90	69,90
TRANSPORTS par chemin de fer		
— voyageurs 3 ^e classe le km.	3	3
— marchandises (céréales) la tonne - km. (à noter une taxe fixe de 40 fr. en 1949 supprimée en 1950)	5,50	6
— marchandises (engrais) la tonne - km. (taxe fixe de 100 fr. par wagon de 10 tonnes)	4	5
— par camion marchandises la tonne-km.	12,50	12,50
MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE		
Journée d'ouvrier non spécialisé (suivant les régions) * * *	140	180
	150	190
	160	200
PRIX DU BLE (le quintal)	2.500	2.500
		(prix envisagé)

Le Port de Marseille abaisse ses tarifs

La Chambre de Commerce de Marseille, considérant l'accroissement continu du trafic maritime avec l'Afrique du Nord, a décidé d'entreprendre un sérieux effort en ce qui concerne l'importation des premiers nord-africains, problème d'un intérêt et d'une actualité incontestables.

C'est ainsi qu'un arrêté préfectoral qui prend effet à partir du 1^{er} juillet, consacre officiellement diffé-

A NOS LECTEURS

Par suite des congés payés, le prochain numéro de la « Tunisie Agricole » paraîtra le samedi 9 septembre 1950.

Au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville de Metz

M. PELTRE présente, au nom des agriculteurs lorrains ses adieux à M. Louis Perillier

Nous avons relayé dans la « Moselle Agricole » du 9 juillet le texte suivant du discours prononcé par M. PELTRE, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (C.G.A.), au cours d'une réception organisée à l'Hôtel de Ville de Metz à l'occasion du départ de M. Perillier, alors préfet du Département.

M. PELTRE y présentait les adieux des paysans lorrains au nouveau Président Général de France en Tunisie, et nous savons par l'orateur lui-même que les termes de ce discours traduisent exactement la pensée de certains mosellans qui ont toujours eu à se louer de leurs très nombreux contacts avec M. PERILLIER.

Nous espérons que notre nouveau Président Général continuera, en Tunisie, la même politique de soutien à l'agriculture et nous l'assurons que sur le plan professionnel il peut compter sur la collaboration totale de l'Union de Tunisie de la C.G.A., dont le seul but demeure la prospérité agricole de la Régence et la défense des intérêts des agriculteurs de Tunisie, quels que soient leur condition et leur origine.

Monsieur le Président Général, C'est l'adieu des paysans lorrains que je viens vous présenter aujourd'hui. Notre adieu sera à l'image des contacts et des conversations qui ont été les nôtres, simple, cordial, direct.

Vous me permettrez, Monsieur le Président Général d'insister sur ce qualificatif de direct. Nous semblions peu habitués pour nous entendre. On peut nous reprocher d'être « rentiers » au double titre de Lorrains et de tertriers. En face, nous rouvrons en vous, l'homme né et formé sous des cieux toujours baignés de soleil. Et nous aurions pu craindre, vous comme nous, des malentendus, des incompréhensions. Vous n'avez pas voulu esquiver la difficulté. Vous avez aimé prendre plaisir, au contraire, à prendre avec nous les contacts les plus directs le plus fréquemment possible. Votre méthode d'action s'est révélée étonnamment fructueuse.

Il est vrai d'ailleurs, que vous avez abordé et toujours voulu savoir, comprendre et travailler. Il n'est pas moins vrai que, placé entre vos administrations et l'autorité supérieure, vous n'avez pas voulu vous contenter du rôle facile, mais stérile, d'exécutant de cette autorité. Et vous avez eu souvent la reconfortante impression que, sans trahir les devoirs de vos fonctions, vous remplissiez surtout le rôle d'un arbitre clairvoyant et humain.

Les exemples de cette façon d'administrer qui vous est si personnelle, seraient trop nombreux à rappeler. Je me permettrais d'en citer un seul. Il se rapporte aux délicats problèmes

vis pourtant déjà si pleine: le souvenir de votre premier commandement comme officier, celui aussi du couronnement de votre carrière militaire, de la gloire de la Libération.

Les paysans de la Moselle vous ont aimé partir, je vous l'affirme très sincèrement, avec beaucoup de regret (permettez-moi de vous le dire), nous avons même la conviction que, de votre côté, vous importerez de vos contacts avec nous, le souvenir d'une collaboration cordiale.

C'est en gage de cette estime réciprocque, que nous vous demandons, Monsieur le Président Général, d'accepter ce souvenir que vous offrez très simplement, nos paysans.

Il me reste l'agréable devoir de vous souhaiter, dans vos nouvelles et hautes fonctions, une réussite semblable à celle que nous vous devons, ici, en Moselle. Permettez-moi enfin, de formuler nos meilleurs vœux pour votre santé, pour celle de Madame Périllier et de votre famille.

Le Congrès du vin à Athènes

Ce mois-ci, les délégués officiels des nations viticoles groupés au sein de l'Office International du Vin (O.I.V.) vont se retrouver à Athènes pour un important Congrès qui se tiendra du 24 avril au 2 septembre. Des sujets techniques importants et des problèmes économiques d'actualité y seront largement traités au cours de multiples séances prévues.

Les pays ayant annoncé leur participation sont: la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Turquie, la Yougoslavie, l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg. Les Etats-Unis y auront sans doute un observateur, tandis qu'on envisage l'adhésion prochaine à l'O.I.V. d'Israël, de l'Iraq, du Chili et de l'Argentine qui n'en font pas encore partie.

Rappelons que la Tunisie a délégué M. Maxime Créte.

La Production Algérienne de Jus de Fruits

par V. PROUTEAU D' de l'O.F.A.L.A.C

L'agriculture est la principale richesse de l'Algérie. Si la culture des céréales couvre environ les trois-quarts des superficies cultivables, celles des arbres fruitiers, de la vigne, des légumes, utilisent d'immenses espaces répartis dans la zone tempérée du nord du pays. Les plaines côtières et sub-littorales de Bone, de Bougie, de la Mitidja et des Issers, de l'Habra, celle légèrement plus méridionale d'Orléansville sont couvertes de vignobles et de vergers qui font l'admiration des voyageurs.

La nécessité de nourrir une population sans cesse en progression entraîne à la recherche de nouvelles terres cultivables et a imposé une politique de l'hydraulique. D'immenses et très nombreux barrages-réservoirs accumulent les eaux des rivières et des torrents pour les utiliser ensuite à l'irrigation de vastes périmètres qu'elles fertilisent et auxquelles elles donnent une richesse jusqu'alors inconnue.

Petit à petit, grâce à l'irrigation, les cultures riches forcent à s'éloigner du littoral celles qui le sont moins : les vignobles, les vergers, les prairies et les plantations de céréales, celles-ci se dirigent vers le sud empiétant sur les terres traditionnellement consacrées aux pâturages et même au nomadisme.

L'action conjuguée de la nature, de la science et du labeur humain accroît constamment la prospérité d'un pays qui n'a pas encore atteint son total développement.

Parallèlement à l'effort d'équipement hydraulique se poursuit un effort d'industrialisation qui se traduit par la création d'usines de toutes sortes et l'usage de machines et d'outils. L'idée même n'était pas dans les esprits dans les années qui précèdent la guerre. L'on acceptait alors, en Algérie, d'être assujéti à l'industrie métropolitaine. Il a fallu la guerre avec d'abord l'occupation de l'ennemi, puis la rupture des communications pour comprendre la nécessité d'orienter le pays vers une production industrielle et des créations d'usines.

Cet équipement a permis à l'industrie du jus de fruits de se développer. Elle trouve d'ailleurs dans le pays une matière première abondante et de qualité.

Le vignoble algérien était en 1938 de 398.000 hectares. Il n'est plus aujourd'hui que de 350 000 hectares environ. Les rendements sont variables avec les régions de production et les années. En 1948, la production totale de vins fut de 12.645.867 hectolitres, soit près de 10 millions de moins qu'en 1938.

En tête des espèces arborescentes dont les fruits peuvent donner des jus figurent les agrumes : oranges, mandarines, clémentines, citrons et pommelos.

En 1947, l'Algérie comptait près de 25.000 hectares d'agrumes, dont 12.300 pour le département d'Alger, 8.300 pour le département d'Oran et 4.200 pour le département de Constantine.

La production fruitière de l'année agricole 1948-49 a atteint environ 2.250.000 quintaux, soit :

- 1.400.000 quintaux d'oranges,
- 600.000 quintaux de mandarines,
- 170.000 quintaux de clémentines,
- 50.000 quintaux de citrons,
- 10.000 quintaux de pommelos.

Cette production est en augmentation au fur et à mesure de l'arrivée à productivité des nouvelles plantations.

Sur cette énorme quantité de fruits, 1.850.000 quintaux ont été exportés pour la presque totalité sur la France métropolitaine.

Le verger algérien est dominé par l'orange. Mais il compte en outre 1.500 hectares environ d'abricotiers et autant de pruniers.

Le jus de la tomate est classé dans les jus de fruits. La production du jus de tomate, en Algérie, pourrait atteindre un volume considérable. Chaque année, dans le seul département d'Alger, on plante 4 à 5.000 hectares de tomates qui donnent des centaines de milliers de quintaux de fruits. En 1948, il en fut exporté 312.000 quintaux et l'on sait que l'Algérie en consomme du printemps à l'automne d'énormes quantités.

Cette énumération, peut-être fastidieuse, permet cependant d'apprécier les possibilités de fabrication de jus de fruits qui sont pratiquement illimitées. La fabrication des jus de raisins, des jus d'oranges, de mandarines, de citrons et de pommelos, des jus d'abricots et des jus de tomates a atteint un excellent niveau de qualité. Ces jus peuvent rivaliser en qualité, en savoir, avec les productions métropolitaines et la plupart des productions étrangères.

Mais quel est donc le potentiel de l'Algérie dans le domaine de la production du jus de fruits ?

Il s'est notablement amélioré. Les trois usines les plus importantes sont susceptibles de produire 1.000 litres à l'heure, une seule d'entre elles, située au cœur de la région agricole, a produit en 1949 deux cent mille litres de jus d'agrumes (oranges et pommelos). Elle en a déjà fabriqué 150.000 depuis le premier janvier de cette année.

Une autre usine, la seconde en importance, a fabriqué en 1949 15.000 litres de jus d'oranges et 40.000 litres de jus de tomates.

Une nouvelle usine en cours de construction sera équipée d'un matériel moderne à grand rendement et aura une capacité de production de 1.500 litres-heure.

Malheureusement, ces magnifiques perspectives de production sont assombries par les difficultés que rencontrent les industriels pour l'écoulement de leurs produits.

D'une part, la consommation du pays est insignifiante, surtout en

Les tomates. L'on n'a pas su jusqu'ici faire la propagande appropriée pour développer la consommation des jus de fruits. Les timides essais tentés avant la guerre avec le jus de raisin ont été abandonnés.

D'autre part, le prix de revient élevé des jus fabriqués en Algérie freine l'exportation.

L'avenir de cette industrie réside dans les solutions qui seront données à ces deux problèmes : diminuer le prix de revient, accroître la consommation.

Leur étude dépasserait le cadre de cet exposé, qui n'a d'autre ambition que de marquer l'importance que devrait prendre en Algérie l'industrie des jus de fruits.

L'Algérie, au cours des cent dernières années, a su résoudre d'autres problèmes beaucoup plus importants. Elle saura donner à celui que nous venons d'exposer les solutions qui s'imposent afin que cette industrie puisse apporter sa contribution à la prospérité du pays.

(Extrait de la revue « Jus de Fruits »)

LES CAVES COOPERATIVES

(Suite de la 1ère page)

La cave coopérative facilite la distribution du vin par la suppression des queues de caves, des creux de route, par l'assemblage de vins de qualité certaine et homogène et en quantités importantes, dans un centre soit par la voie ferrée à laquelle elle est souvent reliée par pipe-line, et réduit les frais de distribution. Les pouvoirs publics l'ont reconnue lors du régime de taxation par l'établissement d'une prime et des négociants, libérés souvent appréciables les services qu'elle rend.

La liaison directe qui établit la confiance réciproque du consommateur et du producteur tend à se développer. Elle assure au consommateur un produit de qualité homogène et certaine, et la garantie de l'authenticité est confirmée par l'appellation revendiquée et le nom de la coopérative.

en leur assurant des services qui se traduisent par une aide substantielle, à supporter les frais généraux de leur exploitation, et de permettre que les vins d'une excellente qualité puissent être mis à la disposition du consommateur à des prix convenables, qui ne pourraient être pratiqués si la coopérative n'apportait son concours à la production.

(Extrait de « Libération Paysanne », organe de la C. G. A. métropolitaine.)

CONCLUSION

Le rôle des caves coopératives se traduit par le maintien du vignoble et des moyens exploitants, qui constitue la règle générale dans le domaine de la production viticole.

Les prix de revient ne cessent de croître ; les possibilités d'achat des consommateurs français ou étrangers sont limitées.

La coopérative a pour rôle de permettre à ces viticulteurs de s'adapter aux conditions économiques actuelles.

Les conséquences de l'emploi de certains insecticides

Au cours des derniers mois, on a pu remarquer dans les revues agricoles, une floraison d'articles, d'études et de discussions diverses sur les mérites des nouveaux insecticides. L'utilité considérable et l'emploi de plus en plus fréquent de ces substances justifient bien leur popularité. Les questions qu'on se pose à l'heure actuelle sont nombreuses. On étudie évidemment d'abord l'activité toxique des insecticides, mais ces études ne se limitent pas à leur seule action sur les insectes. Des accidents survenus récemment en Europe et aux Etats-Unis ont attiré l'attention des chercheurs sur les effets des nouveaux produits sur l'homme, sur les ouvriers qui les manipulent et sur les consommateurs des produits traités. Les chercheurs examinent en outre les effets des insecticides sur la végétation et leur influence sur la vie et les habitudes des insectes utiles. On étudie également l'aspect économique de l'emploi des insecticides.

On comprend que la rapide succession de découvertes faites sur les insecticides ait multiplié les problèmes et qu'ils soient loin d'être tous résolus. Lorsqu'on se sert d'un produit nouveau, il est indispensable de s'assurer au préalable que ce produit n'est pas de nature à provoquer des accidents — et par accidents, nous entendons ceux qui peuvent frapper l'homme, les récoltes, la fertilité des terres — bref, la faune et la flore.

On parle beaucoup de nos jours d'insecticides systémiques, c'est-à-dire d'insecticides qui sont injectés dans le système des plantes. Ces produits — le dernier ci dans le domaine des insecticides — présentent de nombreux avantages. Ils sont faciles à appliquer et l'on ne risque pas de les épandre irrégulièrement sur les feuilles, comme c'est le cas lorsqu'on utilise des pulvérisateurs. En effet, les insecticides systémiques pénètrent dans les vaisseaux de la plante et se mêlent à la sève. Tout insecte qui se nourrit de la sève est empoisonné. D'où un second avantage : ces substances ont une action sélective puisqu'elles ne peuvent agir que sur les insectes suceurs.

On connaît de nombreux insecticides systémiques, mais à l'exception d'un seul, ils sont tous beaucoup trop toxiques pour pouvoir être utilisés couramment en agriculture. Un seul produit tout récent fait exception, c'est l'anhydride-2-méthylamino-phosphoreux qui n'a pas encore reçu d'application commerciale. Ce produit peut être employé, semblait-il, sans danger et il détruit les aphides et de nombreux autres insectes. En outre, il rend toxique les parties de la plante qui croissent après le traitement, de sorte qu'il sera peut-être très utile pour combattre les maladies à virus transmises par des aphides. Toutefois, il n'est pas prouvé de façon concluante que l'anhydride n'est pas toxique pour l'homme. Des études récentes laissent entrevoir, en outre, une possibilité de concevoir des produits systémiques susceptibles de s'attaquer aux moisissures.

Malgré les résultats obtenus, les recherches sur les substances systémiques n'en sont qu'à leurs débuts ; il est certain qu'elles seront poursuivies d'une manière intensive car on entrevait déjà que ces produits ont des qualités fort intéressantes. Leur sélectivité, en particulier, qui permet de détruire certains insectes nuisibles sans gêner les insectes utiles, les rend supérieurs au D.D.T., à l'hexachlorure de benzène ou au parathion. Ces derniers détruisent aussi, en effet, les insectes protecteurs des récoltes avec les résultats désastreux que l'on comprend.

Mais une fois encore, répétons qu'il est nécessaire de procéder à des recherches complémentaires sur les insecticides systémiques avant de pouvoir les lancer dans le commerce.

En même temps qu'ils étudient les insecticides systémiques, les chercheurs se penchent actuellement sur le problème posé par l'immunisation aux insecticides qu'acquiescent certains insectes.

On a souvent constaté qu'après avoir appliqué certaines substances insecticides, celles-ci après un certain temps, n'agissent plus sur les insectes qui semblent être devenus réfractaires aux produits. Le phénomène est simple : les insectes les plus sensibles ont été éliminés ; les autres ont survécu et se sont multipliés. Et ce sont ces nouvelles souches qui sont réfractaires à l'insecticide. Le D.D.T., en particulier, a donné naissance à de nouvelles souches de mouches réfractaires à son action. Pour détruire ces insectes résistants, il faut donc utiliser un autre insecticide. On s'est ainsi demandé s'il n'était pas possible de mélanger deux insecticides dont le premier détruit

NOS ECHOS

UN HANGAR PORTATIF

Un hangar portatif bon marché, léger et robuste vient d'être construit par une firme anglaise pour répondre aux demandes exprimées par de nombreux agriculteurs.

Ce hangar comporte six éléments préfabriqués : deux panneaux latéraux, deux panneaux de fond et deux panneaux de toiture. Chacun de ces éléments pèse moins de 60 kg. de sorte que deux hommes peuvent facilement monter et démonter le hangar et le charger sur un camion pour le déplacer.

Ce hangar portatif, qui mesure 4 m. 50 de long, sur 3 mètres de large et 2 m. 40 de haut, peut servir à entreposer du foin, du grain, etc., à abriter des porcs, des moutons, etc.

UNE CONDUITE D'EAU EN MATIERE PLASTIQUE

Une conduite en matière plastique, qui a récemment fait l'objet d'une démonstration dans le Pays de Galles (Grande-Bretagne), faciliterait énormément l'alimentation en eau des fermes isolées situées sur une colline.

Cette conduite en matière plastique « Alkathene », résisterait à la gelée et à la corrosion par l'eau, l'air ou la terre. Des centaines de mètres peuvent tenir sur une seule bobine, ce qui permet la pose rapide et économique de grandes longueurs sans raccords.

On procède actuellement, dans le nord du Pays de Galles, à la pose d'une conduite de 1.500 mètres qui alimentera plusieurs cottages et ira jusqu'à dans les prairies fournir l'eau au bétail.

LE PROCHAIN SALON DE LA MACHINE AGRICOLE SE TIENDRA A PARIS

DU 27 FEVRIER AU 4 MARS 1951

Le XXIII^e Salon de la Machine Agricole aura lieu à Paris, au Parc des Expositions du 27 février au 4 mars 1951. Pour tous renseignements, s'adresser 38, rue de Châteaudun, Paris (9^e). La liste des inscriptions sera irrévocablement close le 15 octobre 1950.

Projet d'essais de fumure

par Ph. Carel Ingénieur Agronome

BUT DE L'EXPERIENCE :

- Prouver que :
- les rendements peuvent être augmentés ;
- une bonne fumure améliore les qualités des récoltes ;
- une bonne fumure est payante ;
- une bonne fumure enrichit le capital foncier du sol.

DUREE DE L'EXPERIENCE :

L'expérience peut être poursuivie pendant dix ans, sur les mêmes parcelles avec les mêmes fumures, parce que :

- les conditions climatiques peuvent, dans certaines années, masquer complètement l'effet de l'engrais ;
- les mauvaises conditions d'épandage peuvent empêcher l'engrais de marquer ses effets la première année. En particulier les phospho-potassiques mis en surface, ne sont pas à la portée des racines. Les phospho-potassiques doivent toujours être enfouis à 15-20 cm. ou moins, très tôt avant les semailles, plusieurs mois au moins à l'avance.
- Certaines carences ou besoins peuvent ne pas être satisfaits dès la première année. En particulier, la potasse est très énergiquement fixée par le pouvoir absorbant des argiles et peut ne manifester son action qu'avec un certain retard — chez M. Edmond DELIGNE, à El-Akhout la potasse n'a marqué ses effets qu'après le troisième épandage.

NATURE DES TERRES :

La détermination ne peut en être faite que sur place.

RICHESSE NATURELLE :

- voir résultat des analyses.

CHOIX DU CHAMP :

Choisir un champ ayant même précédent cultural, labouré et traité de la même manière partout et aussi homogène que possible, ensemencé avec la même variété. Ces conditions sont souvent malaisées à réaliser toutes ensemble, mais la méthode choisie est une certaine perfection de ce côté, si l'on oriente la grande longueur des parcelles perpendiculairement à l'hétérogénéité du champ se manifestant surtout entre les parties hautes, moyennes et basses.

ORGANISATION DE L'ESSAI :

L'agriculteur n'a pas le temps de faire, ni des comptages, ni des pesées minutieuses. On désire donc rendre compte assez rapidement et dans les grandes lignes de l'effet des engrais. C'est pourquoi, nous proposons le système des parcelles en bande.

Pour faciliter les pesées, chaque bande doit avoir comme largeur : deux ou trois fois, etc., la largeur de la barre de coupe de la moissonneuse battue.

Les bandes doivent être soigneusement repérées soient par des piquets, soit en laissant une ligne vide entre elles.

Une bonne méthode pour conserver les repères, même si les piquets sont enlevés, est de faire un trou à la bêche et de remplir de chaux, plâtre ou craie broyée. On peut ainsi retrouver le repère un an après.

MESURE DES RESULTATS :

Les bandes des bordures et les tournières ne doivent pas entrer dans les comparaisons de rendement.

Si l'agriculteur possède une moissonneuse-batteuse à barre de coupe frontale, il pourra moissonner chaque bande et compter le nombre de sacs.

Si l'agriculteur possède une moissonneuse-batteuse à barre de coupe latérale, il sera obligé de moissonner de la façon suivante :

Supposons que les bandes aient deux fois la largeur de la barre de coupe, la moissonneuse attaquera la bande AT (premier passage), puis GT (premier passage), puis AT (2^e passage) et enfin GT (2^e passage). A la fin de ce 2^e passage, le comptage des sacs lui donnera le rendement total sur les parcelles témoins AT et GT.

Il attaquera ensuite la parcelle BF 1 (1^{er} passage), puis FF 1 (1^{er} passage), puis BF 1 (2^e passage), puis FF 1 (2^e passage). A ce moment, le comptage des sacs lui donnera le rendement des parcelles BF 1 et FF 1.

Et ainsi de suite pour F 2, etc.

Outre la mesure des rendements, les observations sur le blé doivent porter :

- a) la résistance à la verse,
- b) la résistance à l'échaudage,
- c) la précocité,
- d) le poids spécifique.

PROJET DE FUMURE :

Les formules de fumure doivent varier suivant :

- l'exigence propre de la plante (sa dominante),
- les fumures antérieures,
- les cultures précédentes.

En Tunisie, seul le super est utilisé couramment et depuis longtemps. L'expérimentation ne devra donc porter que sur les autres éléments de la nutrition Azote et Potasse.

Donc, sur tout le champ, mettre la même dose habituelle de superphosphate de chaux (soit de 3 à 5 qx à l'ha).

Cas d'un blé sur blé ou sur jachère :

- a) sur tout le champ, X qx/ha de super,
- b) sur F 1, ajouter :
- N=20 kg, (soit 1 quintal à l'ha. de sulfate d'ammoniaque) ;
- K 2 O = 75 kg, (soit 1 quintal 5 l'hectare de chlorure de potassium).

Cas sur F 2 ajouter :

- N=50 kg, (soit 2 qx 5 à l'ha. de sulfate d'ammoniaque) ;
- K 2 O = 250 kg, (soit 5 qx à l'ha. de chlorure de potassium).

Cas d'un blé sur légumineuse :

- a) sur tout le champ, X qx à l'ha de super ;
- b) sur F 1, ajouter :
- N=0.

K 2 O = 75 kg, (soit 150 kg. de chlorure de potassium).

c) Sur F 2 ajouter :

- N = 20 kg, (soit 100 kg. à l'ha. de sulfate d'ammoniaque) ;
- K 2 O = 250 kg, (soit 5 qx à l'ha. de chlorure de potassium).

Cas d'une légumineuse :

Les légumineuses n'ont pas besoin d'azote pour leur croissance. Elles doivent se suffire à elles-mêmes par leurs nodosités et même laisser un supplément d'azote dans le sol. Dans certains cas, cependant il peut être utile de leur fournir un peu d'azote nitrique au moment de la germination pour faciliter leur enracinement. Mais il faut laisser de côté le cas particulier.

Par contre, les légumineuses sont très exigeantes en acide phosphorique et surtout en potasse.

- a) Sur tout le champ, X qx à l'ha de super ;
- b) Sur F 1, ajouter une quantité de K 2 O = 2 P 2 O 5 = K 2 O

Pour 3 qx de super (soit 48 kg. de P 2 O 5), il faudra 2 qx/ha de chlorure de potassium, soit 100 kg. de K 2 O.

Pour 5 qx de super (soit 80 kg. de P 2 O 5) il faudra 3 qx/ha de chlorure de potassium, soit 150 kg. de K 2 O.

Pour les semis à grand écartement (1 m. et plus), il peut y avoir intérêt à enfouir l'engrais en deux bandes parallèles et légèrement plus basses que celles du semis ; on met ainsi plus certainement l'engrais à la portée des jeunes racines. Pour ce problème de cette localisation des engrais voir la « lunette Agricole » (bimensuelle), du 8 avril 1950.

Les légumineuses enrichissent toujours le sol en azote (nodosité) et humus (radicelles) on peut avoir intérêt à forcer la dose d'engrais sur les légumineuses. Dans le cas où l'agriculteur partagerait cette opinion, il peut faire une troisième bande dite F 2 dans laquelle il doublerait les doses d'engrais préconisées dans F 1.

Si le problème des fumures est un de ceux qui régent l'augmentation de rendement, il ne faut pas oublier que le problème des rotations de cultures est également très important. L'étude des assolements doit être entreprise pour que la culture profite de tous ses bienfaits. Il est courant d'entendre dire en Tunisie, que le blé sur betteraves ou sur lin est plus beau qu'un blé sur blé ou qu'un blé sur jachère cultivée.

BORDURE	
Témoins T	(AT)
Formule 1 F1	(BF1)
Formule 2 F2	(CF2)
Témoins T	(DT)
Formule 2 F2	(EF2)
Formule 1 F1	(FF1)
Témoins T	(GT)
BORDURE	

TOURNIERE	
Témoins T	(AT)
Formule 1 F1	(BF1)
Formule 2 F2	(CF2)
Témoins T	(DT)
Formule 2 F2	(EF2)
Formule 1 F1	(FF1)
Témoins T	(GT)
TOURNIERE	

Adhérents de la COSEM

Si vous désirez vous assurer des semences pour la prochaine campagne inscrivez-vous dès maintenant

6, avenue Roustan — TUNIS

Le Marché International des Céréales

Les bourses américaines sont actuellement d'une nervosité dont les contradictions n'ont même plus une valeur indicative sur la situation du marché. La spéculation pure et simple est d'ailleurs largement responsable des fortes fluctuations des cours enregistrés depuis le début de la guerre de Corée.

La situation effective du marché des céréales n'a guère évolué depuis quelques semaines. Le seul événement à signaler est la publication de la première estimation officielle de la récolte de maïs aux Etats-Unis, qui dépasserait cette année 75 millions de tonnes et de 18 % les prévisions du marché, basées sur le programme gouvernemental d'ensemencement.

La récolte attendue sera évidemment excédentaire et permettra un fort développement de la production de viande aux Etats-Unis. Tout le blé restera, d'autre part, disponible pour l'alimentation humaine.

Quant aux ventes de blé effectuées dans le cadre de l'Accord International, elles avaient atteint au 16 juin dernier 11,1 millions de tonnes sur un total de 14,3 millions de tonnes à réaliser jusqu'au 31 juillet prochain. L'Allemagne, qui a signé l'accord avec un grand retard, n'a reçu jusqu'ici que 836.000 tonnes sur son contingent de 1,8 millions de tonnes et elle est ainsi, en grande partie, responsable de la réalisation plutôt tardive de l'accord. Toutefois, chez certains pays, on constate une assez nette tendance au ralentissement des importations, dans le désir d'obtenir le reste de leurs contingents ou les contingents de l'année suivante au prix minimum et non plus, comme jusqu'à présent, au prix maximum.

Il faut signaler, dans un autre domaine, l'échec des négociations indopakiennes sur la fourniture de 300.000 tonnes de blé par le Pakistan à l'Inde. Les prix demandés par le Pakistan, qui est actuellement le principal exportateur de blé de l'Extrême-Orient, ont été considérés par l'Inde comme trop élevés.

WINPOWER

met à votre service

l'énergie du vent sous forme de courant électrique

Batteries insulfatées « HYDRA »

Postes T. S. F. « Amplix » pour le Bled équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américains d'origine

Réfrigérateur à pétrole et électrique

« POIRSON »

AGENT POUR LA TUNISIE :

L. PABION

32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

Détruit :

MOUCHES - MOUSTIQUES
MITES - CAFARDS
PUNAISES - POUX - PUCES
FOURMIS

et tous parasites de la maison

ainsi que TOUS les insectes propagateurs de maladie et TOUS les parasites de vos animaux

VETENOL

HEXACHLORO-CYCLOHEKANE

Isomère gamma pur inodore

le plus puissant des insecticides actuels.

LOTION - POUDRE - CENTRE

totale et efficace

Economique - Polyvalent - Persistant

CHEZ VOTRE PHARMACIEN

GROS : VETENOL, 35, Quai Fouchereau à LYON

Conseils Techniques

Direction de Plantations fruitières

Alfred PILE

DOUAR-CHOTT (par Carthage)

TOPAN

ATTIRE ET TUE TOUS LES ANIMAUX NUISIBLES

Rats, souris, mulots, campagnols, taupes, lérotis, putois, fouines, martres, blaireaux, corbeaux, etc.

En vente : Mme HABIS 74, rue du Portugal - TUNIS

Agent général : A. NAHUM 4, rue d'Algérie - TUNIS

Pompes à axe vertical graissée

M.I.A.

ne craignant pas le sable, le désamorçage ou la marche à sec

Agent exclusif pour la Tunisie :

GASPARD FARRUGIO

21, Av. de Carthage — 21, Rue Sidi-el-Khadhar

Téléphone 36.52 — TUNIS

S. I. C. L. I.

tous modèles

Appareils spéciaux pour tracteurs et batteuses

Ets R. DUPOUY

57, Av. DE CARTHAGE

TUNIS - Tél. 48.34

VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A

V. DE CHRISTMAS

Pour tout ce qui concerne VOTRE TABLE

Porcelaine - Cristallerie Argenterie argent massif Faïences copies d'ancien Vaisselle acier inoxydable Très belle verrerie

Prix avantageux Faïence de Quimper

Maison Spécialisée 11, R. de Bretagne - Tél. 00.73

Ouvert jusqu'à midi et demi

AGRICULTEURS, Aidez ce journal qui est le vôtre :

- en vous servant de préférence chez nos annonceurs ;
- en vous recommandant alors de la « Tunisie Agricole ».

BASCULES

BOIS, FARINIÈRES, METALLIQUES

DISPONIBLES

Ets A. SAADA Fils, Successeurs

52, avenue de Carthage, TUNIS — Tél. 44.92

Orged'Australie

La Coopérative Centrale des Agriculteurs, la SOCOBLE, et la Société Coopérative Agricole de Tunisie viennent de vendre avec prime les orges d'Australie qu'elles détenaient.

Elles invitent leurs adhérents à faire connaître d'urgence leurs besoins en semences de cette variété afin de pouvoir les réserver avant livraison de leurs stocks à l'exportation.

APPARITION DES PUNAISES DE BLE

Le Service Régional de la Production Végétale communique :

Des colonies assez importantes de punaises du blé, type « Alia » ont été signalées sur l'ensemble des contrôles civils de Béja et de Souk-el-Arba.

A l'heure actuelle, les vols d'adultes sont concentrés sur les quelques parcelles de céréales qui ne sont pas moissonnées.

Afin de prévenir des invasions futures, il est recommandé de brûler les chaumes le plus rapidement possible, de préférence le soir, car c'est à ce moment que les insectes sont. En second lieu, il est probable que des colonies qui auront échappé au feu se réfugieront dans les terrains de parcours, dans les zones de maquis ou dans les diss.

Nous demandons instamment à tous les agriculteurs de signaler cette éventualité à leurs bergers de façon que nous puissions être informés de l'existence et de l'emplacement des gîtes. Toutes mesures seront prises par le Service Régional (Monsieur l'Ingénieur, à Béja, n. 142), pour que ces insectes soient détruits.

Nous signalons qu'au cours des années 1936-37, de graves dommages ont été causés par les punaises aux récoltes de céréales. Nous faisons appel à la bonne volonté et à la collaboration de tout le monde agricole pour essayer de prévenir le retour d'un semblable fléau.

IMPRIMERIE LA RAPIDE

Le gérant responsable

E. COANET.

ACHETEZ UN PHILIPS la meilleure note

GHIANI 15, Av. de Carthage TUNIS

la meilleure spécialité

Postes PHILIPS à batterie 6 volts fabrication Hollandaise Lampes Philips 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger



AGRICULTEURS !

En passant votre commande de SUPERPHOSPHATE DE CHAUX MINERAL 16 % N'oubliez pas de demander la poudre anti-carie

CUPROCAR

à base de chlorure cuivrique le plus efficace et le plus économique des traitements à sec contre la carie des blés et le charbon de l'orge et de l'avoine

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques :

1. Le samedi 19 août 1950, à 9 heures, d'une parcelle de terre de 9 ha. 70 a. 50 c. (T. F. n° 6276 « Cecilia Sedjoui »), sise à Sedjoui, sur la route de Pont-du-Fahs, comprenant 50 a. de vigne, le surplus en terre de culture nue avec droit de plantation de 6 ha. des bâtiments d'habitation et d'exploitation.

2. Le samedi 26 août 1950, à 9 heures, d'une parcelle de terre de 2 ha. 70 a. 50 c. (T. F. n° 7572 « Bou-Arkoub VIII »), sise à Bou-Arkoub, sur la route de Tunis à Soussa, à hauteur du km. 46, entièrement complantée en vigne française.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques :

1. Le samedi 19 août 1950, à 9 heures, d'une PROPRIÉTÉ AGRICOLE de 99 a. 50 c. (T. F. n° 32.297 « Ignatio II »), sise à Djedideh, comprenant 60 a. de terre de culture et des bâtiments en tourbe.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera le samedi 2 septembre 1950 à 9 heures en la salle des adjudications, 5, rue de Provence à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une PROPRIÉTÉ AGRICOLE de 1 ha. 50 a. 01 c. (T. F. n° 13001 « Sucamelle Fères »), comprenant un lot rural de 5 ha. 01 a. 60 c. complanté en vigne sur 2 ha. 40 c. et un lot urbain de 200 m2 avec cave, maison d'habitation, etc., deux pièces et cheptel mort.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera le samedi 2 septembre 1950 à 9 heures en la salle des adjudications, 5, rue de Provence à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une PROPRIÉTÉ AGRICOLE de 1 ha. 50 a. 01 c. (T. F. n° 13001 « Sucamelle Fères »), comprenant un lot rural de 5 ha. 01 a. 60 c. complanté en vigne sur 2 ha. 40 c. et un lot urbain de 200 m2 avec cave, maison d'habitation, etc., deux pièces et cheptel mort.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera le samedi 2 septembre 1950 à 9 heures en la salle des adjudications, 5, rue de Provence à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une PROPRIÉTÉ AGRICOLE de 1 ha. 50 a. 01 c. (T. F. n° 13001 « Sucamelle Fères »), comprenant un lot rural de 5 ha. 01 a. 60 c. complanté en vigne sur 2 ha. 40 c. et un lot urbain de 200 m2 avec cave, maison d'habitation, etc., deux pièces et cheptel mort.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procédera le samedi 2 septembre 1950 à 9 heures en la salle des adjudications, 5, rue de Provence à Tunis, à la vente aux enchères publiques d'une PROPRIÉTÉ AGRICOLE de 1 ha. 50 a. 01 c. (T. F. n° 13001 « Sucamelle Fères »), comprenant un lot rural de 5 ha. 01 a. 60 c. complanté en vigne sur 2 ha. 40 c. et un lot urbain de 200 m2 avec cave, maison d'habitation, etc., deux pièces et cheptel mort.

Cours et Mercuriales

Halles Centrales d'Alger

(Semaine du 21 au 27 juillet) LEGUMES

Aubergines, 3 à 25; aulx, 15 à 20; betteraves, 1 à 10; blettes, 1 à 15; carottes, 1 à 15; choux, 5 à 15; courgettes, 3 à 30; courges, 20 à 30; courmarres, 1 à 35; haricots blancs, 10 à 50; haricots divers, 10 à 90; navets, 20 à 70; oignons, 5 à 30; persil la dz de pts, 40 à 300; piments, 4 à 20; pommes de terre, 15 à 33; grenailles, 8 à 15; pois, 2 à 25; poisons, 1 à 110; radis, 5 à 30; salades, 8 à 50; laitues, 9 à 60; tomates, 0,5 à 10; patates douces, 20.

FRUITS

Abricots, 15 à 90; amandes, 12 à 55; citrons, 10 à 80; crémentines, 35 à 60; cantaloups, 2 à 25; figes, 20 à 30; fraises, 70 à 300; melons, 4 à 25; oranges, 80; pastèques, 3 à 20; pêches, 5 à 125; poires, 2 à 150; pommes, 20 à 120; prunes, 2 à 15; raisins, 5 à 60; muscat, 45 à 90.

Halles Centrales de Paris

FRUITS D'AFRIQUE DU NORD

Oranges, 110 à 125; raisins, 75 à 100.

Cours des vins

METROPOLE

Vins du pays, 9 degrés 5 à 10 degrés, 405 à 392 francs, 10 degrés 5 à 11 degrés, 380 à 373 francs.

Vin d'Alger, 11 à 12 degrés, 390 à 380 francs. Oran, 12 à 13 degrés, 390 à 380 francs.

ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

GRÊLE INCENDIE ACCIDENTS BÉTAIL

MAISON DES AGRICULTEURS

6, Avenue Rouston - TUNIS

Se décidera-t-on enfin à lutter sérieusement contre les rats ?

Il nous revient qu'une réunion officieuse a groupé récemment à Sfax certains représentants de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Administration, réunion dont l'objet était la lutte contre les rongeurs. Cette question redoublait d'actualité car il semblerait que l'invasion qui s'est étendue progressivement de la fin de l'hiver. Cette évolution serait biologique normale, les rongeurs après avoir souffert des pluies et du froid de l'hiver, viennent de constituer leurs forces grâce aux céréales et aux graminées sauvages assez abondantes encore cette année.

L'Administration de l'Agriculture, après avoir eu au printemps l'intention d'agir efficacement n'en avait rien fait et semblait peu soucieuse d'entamer quoi que ce soit avant l'automne. Les assistants, après avoir constaté que telles semblaient bien être les intentions de l'Administration, auraient rappelé que, l'automne dernier, c'est en août et septembre que les plus graves dommages et les plus réparables, avaient été faits aux cultures et plus particulièrement aux jeunes plantations. C'est en outre à cette même époque que les rats s'étaient répandus le plus rapidement. Ils auraient également rap-

pelé que l'action est d'autant plus efficace qu'elle est entreprise de bonne heure. Ils auraient donc demandé que l'on traite dès maintenant et partout, qu'il y ait peu ou beaucoup de rats. Ils auraient signalé que la main-d'œuvre était présentement inoccupée et ceci pour quelques mois de ce que serait donc faire œuvre sociale que de procéder dès maintenant aux traitements d'ensemble nécessaires.

Il aurait finalement été décidé que les organisations syndicales agricoles interviendraient à nouveau officiellement auprès de l'Administration pour lui rappeler la gravité du problème et son urgence toujours aussi grande, pour la prier instamment d'étendre à tous les territoires effectivement envahis les dispositions de dératisation généralisée et enfin pour lui demander d'accélérer au maximum l'envoi des crédits et des produits nécessaires aux opérations.

Quant à nous, nous ne pouvons qu'appuyer ces demandes. Il est des cas où le néant se présente lorsque l'on frappe fort et souvent. La nécessité d'une dératisation massive en est une.

A choisir : rats ou... gibier

Nous sommes informés que le Ministère de l'Agriculture vient de prendre ses dispositions pour faire préparer des appâts raticides destinés à être employés dans les secteurs où la dératisation généralisée a été prescrite par voie de décret.

Malgré les lenteurs qui semblent peser sur la mise sur pied de la campagne de lutte contre les rongeurs dont l'organisation n'a d'ailleurs été décidée que sur les appels pressants des agriculteurs ravagés et de leurs organisations syndicales, la question de l'Agriculture Agricole a été résolue et le plus décidé, nous sommes heureux de constater ce commencement de réalisation.

On nous précise à cet effet que les appâts seront faits à base de grains d'orge et que les utilisateurs pourront choisir entre les secteurs où la dératisation a été prescrite et le phosphore de zinc. Nous croyons utile de rappeler que l'expérience passée, tant en Tunisie qu'en France, semble montrer une grande sûreté d'action du phosphore de zinc mais qui s'accompagne d'une importante destruction du gibier.

La campagne, également très active, donne cependant des résultats moins réguliers que le phosphore de zinc. Toutefois, il a l'avantage d'être pratiquement la destruction des perdreaux et de la volaille.

Nous rappelons enfin que dans les secteurs où la lutte contre les rats a été décidée, la fourniture du grain et la main-d'œuvre d'épandage sont à la charge des propriétaires, le poison et la préparation des appâts sont faits par les soins de l'Administration. Dans les autres territoires, la totalité des frais est à la charge des propriétaires qui ont d'ailleurs l'obligation de traiter d'ailleurs les dispositions en vigueur.

La Batterie A. S. à qualité égale

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès

Téléphone 913 Mégrine

Magasin : 57 bis, r. Maréchal, TUNIS

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix : Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.

Batterie 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.

Batterie 6 V. 120 AH. : 6.500 fr.

